



# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

### DELIBERATION N° 2020-12-137-DR/CP

Nomenclature : 1.2

**OBJET : LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT**

**Votants : 33**  
**Abstention : /**  
**Votes exprimés: 33**

**Pour: 33**  
**Contre : /**

Fait à Tarnos,  
 le 16 décembre 2020  
 Pour extrait certifié  
 conforme



*Certifié exécutoire compte tenu  
 du dépôt au titre du contrôle de  
 légalité et de l'affichage en  
 Mairie le : 17/12/2020*

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Mme DUFAU	procuration à	M. GONZALES
Mme LALANNE	procuration à	Mme LE GALL
M. HERVELIN	procuration à	Mme SAINT-AUBIN

#### PRÉSENTS A PARTIR DU POINT N°2020-12-154-DVCS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A PARTIR DU POINT N°2020-12-154-DVCS

Mme DUFAU	procuration à	M. GONZALES
Mme LALANNE	procuration à	Mme LE GALL
M. HERVELIN	procuration à	Mme SAINT-AUBIN
M. FLEURENTDIDIER	procuration à	Mme CORRIHONS

**SECRETARIE DE SEANCE : Mme NOGARO**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

29 au point n° 2020-12-154-DVCS

Nombre de pouvoirs: 3

4 au point n° 2020-12-154-DVCS

Nombre de votants : 33



Monsieur le Maire rappelle que la gestion de l'accueil de loisirs des 3/11 ans, l'accueil périscolaire, l'interclasse des écoles élémentaires, les accueils de quartiers et une partie de l'organisation des nouveaux temps périscolaires font l'objet d'une délégation de service public.

Lors du dernier renouvellement en 2017, la délégation a été attribuée à l'Association pour le Centre de Loisirs de Tarnos.

Il s'agit aujourd'hui de relancer cette délégation de service public qui arrive à son terme le 3 septembre 2021.

La nouvelle délégation comprendra le centre de loisirs (mercredi et vacances scolaires), l'accueil périscolaire du matin et du soir, l'encadrement de la pause méridienne en élémentaire, les parcours éducatifs (TAP) en élémentaire, les centres de quartiers (Dous Haous, Pissot, Castillon) et les animations hors structures.

La durée de la délégation est fixée à quatre ans à compter du 4 septembre 2021. L'année d'exercice de la délégation sera calquée sur l'année scolaire.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 1411-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles R3126-1 à R3126-14 relatifs aux contrats de concessions relevant des services sociaux et autres services spécifiques

Vu l'avis du Comité Technique du 2 décembre 2020

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 25 novembre 2020.

Vu le rapport relatif à la gestion du service public municipal concernant les activités de loisirs

Considérant que la concession de service est une délégation de service public au sens de l'article L.1411-1 du Code général des collectivités territoriales

Considérant que cette délégation (code CPV 55240000-4 services de centre aéré et de centre de vacances) concerne des services sociaux au titre de l'avis annexé au Code de la Commande Publique portant définition des services sociaux et services spécifiques

### **DÉLIBÈRE**

**APPROUVE** le principe de lancement de la procédure de délégation de service public pour une durée de quatre ans, à compter du 4 septembre 2021. L'année d'exercice correspond à l'année scolaire.



**AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure de délégation applicable aux services sociaux dont la valeur estimée est supérieure ou égale aux seuils européens, à négocier les offres et à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)